

F1 : Pas de formation nécessaire.

Artifices de divertissement qui présentent un danger très faible et un niveau sonore négligeable et qui sont destinés à être utilisés dans des espaces confinés, y compris les artifices de divertissement destinés à être utilisés à l'intérieur d'immeubles d'habitation.

Petits feux d'artifice de type fontaine à gâteau ou claqué doigt.

La catégorie F1 ne comprend aucun pétard à mèche ni aucun produit sensiblement dangereux.

Certains sont utilisables dans des immeubles d'habitations. Chaque produit est spécifique et la lecture des fiches articles et / ou de la notice jointe est recommandée.

La vente aux mineurs est possible à partir de 12 ans.

Age minimum d'utilisation : 12 ans.

Certificat d'artificier nécessaire : **Non.**

F2 : Pas de formation nécessaire.

Artifices de divertissement qui présentent un danger faible et un faible niveau sonore et qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans des zones confinées. Ces pièces de feux d'artifice sont plus importantes que les F1.

L'allumage est obligatoirement manuel : c'est-à-dire réalisé à l'aide de feu et non d'électricité.

La vente et l'utilisation aux mineurs sont interdites.

Age minimum d'utilisation : 18 ans.

Certificat d'artificier nécessaire : **Non.**

F3 : Pas de formation nécessaire.

Artifices de divertissement qui présentent un danger moyen, qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans de grands espaces ouverts et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine. Fournis pour allumage manuel à l'aide du feu, ces artifices ont un danger légèrement supérieur aux produits F2 du fait de caractéristiques plus poussées : plus de matière active (poids de poudre), plus d'angle de tir, délai d'allumage plus long, altitude de fonctionnement des effets pyrotechniques plus élevée, niveau sonore plus important.

La vente aux mineurs est interdite mais l'utilisation pour les adultes est possible sans formation.

Age minimum d'utilisation : 18 ans.

Certificat d'artificier nécessaire : **Non.**

F4 : FORMATIONS ARTIFICIER REQUISES

Pièces de feux d'artifice dangereuses réservées aux artificiers formés et titulaires d'un certificat permettant l'acquisition, la détention et l'utilisation. Cette catégorie contient des pièces pyrotechniques très diverses et notamment l'intégralité de la famille des bombes d'artifices lancées par mortiers. L'allumage est électrique ou manuel et nécessite une formation et un certificat pour être détenus et utilisés.

La vente aux mineurs est interdite.

Age minimum d'utilisation : 18 ans.

Certificat d'artificier nécessaire : **Oui.**

T1 : Pas de formation requise

Pièces de petites dimensions destinées aux effets scéniques et de proximité. Bien souvent fournies en allumage électrique ces pièces s'utilisent parfois à l'intérieur (selon la notice).

Les produits T1 ne sont pas soumis à certificat ou formation.

L'utilisation est interdite aux mineurs de moins de 18 ans et une lecture attentive de la notice d'utilisation est vivement recommandée.

Age minimum d'utilisation : 18 ans.

Certificat d'artificier nécessaire : **Non**.

T2 : FORMATIONS ARTIFICIER REQUISES

Pièces d'artifices de théâtre pour des effets scéniques particuliers.

Particulièrement délicates à utiliser dans des espaces scéniques complexes ces pièces ne sont utilisables que par des personnes qualifiées titulaires d'un certificat d'artificier.

La vente aux mineurs est interdite.

Age minimum d'utilisation : 18 ans.

Certificat d'artificier nécessaire : **Oui**.